

## Nouveau dispositif cartes nationales d'identité (CNI)—passeports

Comme annoncé par Madame Francine CAUCHETEUX, Maire de Bavay lors de la cérémonie des vœux, la commune de Bavay a de nouveau récupéré la compétence des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports.

Véritable aubaine pour ses administrés ainsi que pour les habitants des autres communes qui conservent un service public local, tout comme pour le personnel qui entrevoit là une occasion d'élargir ses compétences.

Quelques modifications sont intervenues dans la procédure par rapport à ce que vous avez pu connaître auparavant.

**Vous devez désormais constituer une pré-demande en ligne en vous rendant directement sur le site :**

**<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

Toutefois, si vous ne possédez pas de poste informatique et/ou pas d'accès internet, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie au 03.27.63.06.74

❖ A compter du 1er Septembre, vous aurez la possibilité de prendre rendez-vous avec le personnel de la bibliothèque au 03.27.63.03.31 afin de pouvoir avoir accès à un poste informatique et éventuellement si nécessaire obtenir l'aide de l'agent municipal.

❖ Lors de la pré-demande en ligne, vous allez devoir vous créer un compte sur l'ANTS, ou utiliser votre compte France Connect puis remplir le formulaire de pré-demande carte nationale d'identité ou passeport en ligne. À la fin de votre démarche, notez le numéro de pré-demande qui vous aura été délivré.

À l'issue de la procédure, vous devrez impérativement prendre un rendez-vous avec la mairie.

❖ Soit directement en ligne sur :

**<http://www.bavay-la-romaine.fr>**

❖ Soit par téléphone à l'accueil de la mairie au 03.27.63.06.74

**Attention ! Votre demande n'est pas instruite tant que vous ne vous êtes pas rendu en mairie**

❖ Une fois le rendez-vous pris, préparez votre rendez-vous en mairie, en vous munissant de votre numéro de pré-demande et en préparant l'ensemble des pièces justificatives suivantes :

- Photos récentes et ressemblantes (moins de six mois), vous avez la possibilité de vérifier la bonne conformité de vos photos sur le site **<https://www.service-public.fr>**

- Justificatif de domicile de moins de un an, original + photocopie, (eau, gaz, électricité, impôts)

- Ancien titre original (CNI-Passeport) + photocopie en cas de renouvellement

- Acte de naissance si la commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (plateforme de dématérialisation des actes d'état civil)

- Timbre fiscal de 25€ **uniquement si perte ou vol de la CNI.**

- Timbre fiscal de 86 € pour un passeport ADULTE

- Timbre fiscal de 42 € pour un passeport MINEUR DE PLUS DE 15 ANS

- Timbre fiscal de 17 € pour un passeport MINEUR DE MOINS DE 15 ANS

**En raison du COVID-19, les gestes barrières devront être respectés.**

**Seule une seule personne devra se présenter au rendez-vous munie de son propre stylo et d'un masque.**

**Le lavage des mains au gel hydro alcoolique sera obligatoire pour effectuer le relevé d'empreintes.**

**Afin de garantir votre sécurité, une désinfection des locaux et du dispositif de recueil sera effectué avant chaque rendez-vous.**



*Mesdames MARCOUX et PARPETTE seront les agents habilités à traiter les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports*



### Arrivée de Madame Catherine JOUNIAUX

Suite à une mobilité interne, le service Etat civil a donc été renforcé par Madame Catherine JOUNIAUX, qui reprendra une partie des tâches de Mesdames Anabelle PARPETTE et Mallorie MARCOUX.